



DEMANDE DE SUBVENTION

Aide pour l'isolation thermique des vitrages

Identification du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je soussigné (e) : déclare sur l'honneur :

- résider de façon principale et effective à l'adresse mentionnée ci-dessus,
- que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.

Date et signature

Autres aides sollicitées ou perçues :

Pièces justificatives à fournir :

- la copie des caractéristiques techniques du vitrage (performances U_w ou U_g et/ou S_w)
- la facture originale de l'entrepreneur portant la mention «facture acquittée» et sa copie ou, en cas de travaux effectués par le demandeur, la (les) facture(s) des matériaux
- un Relevé d'Identité Bancaire (nom, adresse et RIB doivent être identiques à ceux figurant sur la facture)

Votre dossier complet, accompagné des pièces justificatives, est à retourner en double exemplaire à partir du 1^{er} septembre 2014 à :

Mairie de Gémenos - Service Accueil-Affaires Générales - place du Général de Gaulle - 13420 GEMENOS

Contact : 04 42 32 89 00

**SEULS LES DOSSIERS COMPORTANT L'INTEGRALITE DES INFORMATIONS ET DES PIECES DEMANDEES
SERONT INSTRUITS**

Cadre réservé à l'administration

N° du dossier : Tampon et signature du contrôleur :
Date du dépôt :

ANNEXE

CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE MUNICIPALE

L'octroi de l'aide municipale est assujéti au remplacement de vitrage ou de menuiseries extérieures vitrées peu performants sur le plan énergétique par du vitrage à haut rendement, dont les caractéristiques minimales sont celles du crédit d'impôts :

Performances limites exigées pour éligibilité	
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de PVC	$U_w \leq 1,4 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de bois	$U_w \leq 1,6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres métalliques	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres (tous matériaux)	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
Fenêtres de toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
Doubles fenêtres (seconde fenêtre sur la baie) avec un double vitrage renforcé	$U_g \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
Vitres	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

La prime est fixée à un montant de **40 € par m²** de surface placée de vitrage à haut rendement. Elle est plafonnée, **par année, à un montant forfaitaire de 400 €** par bâtiment et par propriétaire ou titulaire d'un autre droit réel.

La prime peut être cumulée avec d'autres aides éventuelles à concurrence de 80% au maximum du prix de revient de l'installation.

La demande de prime doit être adressée à la mairie de Gémenos dans un délai de maximum **un an**, prenant cours à la date de facturation de l'entreprise.

La personne qui sollicite la prime autorise la Ville de Gémenos à procéder ou faire procéder sur place, le cas échéant, aux vérifications et contrôles utiles en vue de l'octroi de l'aide en donnant accès aux lieux ayant fait l'objet des travaux.

Le paiement de l'aide sera versé après réception du dossier complet et au terme de la procédure administrative d'octroi.

Sous réserve de leur recevabilité, les demandes seront traitées dans un ordre chronologique de leur introduction, date de réception à l'Administration communale faisant foi.

Les demandeurs qui respectent les conditions d'octroi de la prime, mais qui ne pourraient en bénéficier du fait des limites budgétaires, seront prioritaires pour l'octroi de la prime lors des exercices suivants.